

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 944

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous pouvons retenir de l'interview de ce jour de Monsieur Castex qu'il semblerait que bien que les passes sanitaires soient contrôlées par les restaurateurs, sous peine de lourdes amendes, les pièces d'identité ne le soient pas.

Mauvaise foi, mensonge ou naïveté? Quel est le message ?

Encore une fois un message brouillée faute de vouloir à la fois tenter de pallier à une situation sanitaire tout en continuant de plaire à tout le monde.

Ce paternalisme libertarien vise à faire prendre des mesures liberticides pour des nouveaux droits et doit être combattu avec pugnacité.